



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Disparition des annuaires téléphoniques format papier

Question écrite n° 13113

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé du numérique. Un grand nombre de Français font aujourd'hui part de leur désarroi face aux effets néfastes de la transition numérique lorsque cette dernière ne s'accompagne pas des mesures nécessaires et spécifiques en faveur des personnes n'ayant pas d'accès direct à un ordinateur, au réseau internet ou encore n'ayant pas de connaissances informatiques suffisantes à la réalisation de leurs démarches. La disparition des annuaires papier n'est pas un exemple anodin de la fracture numérique. Elle s'effectuait chaque année depuis plus de 140 ans. L'annuaire papier est ainsi un outil indispensable pour beaucoup d'utilisateurs qui ne peuvent compenser sa perte par une recherche internet. Alors même qu'une étude publiée le 22 juin 2023 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) révèle qu'en 2021 15 % de la population était en situation d'illectronisme, il semble plus que contradictoire d'encourager le recours aux annuaires dématérialisés. La disparition des annuaires téléphoniques au format papier des Pages Jaunes en 2020 et celle des annuaires fournis Orange cette année constitue pour beaucoup de Français une difficulté nouvelle et majeure. Au vu de cette situation, elle lui demande si le Gouvernement entend remédier au problème de la disparition des annuaires papier en ciblant par exemple les personnes qui font état de ce besoin afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et permettre l'égal accès de tous les Français à l'information.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13113

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2024

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10412

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)